

Montagne de Reims

L'Atlas de la biodiversité communale



Illustration : Aleksandra Delcourt

TABLE DES MATIERES

TABLE DES FIGURES	4
TABLE DES TABLEAUX	4
PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE	5
A. CONTEXTE GENERAL	5
1. <i>Perception paysagère de l'occupation du sol,</i>	5
2. <i>Réseau hydrographique et zones humides</i>	5
3. <i>Initiatives locales</i>	5
B. PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT	7
1. <i>ZNIEFF</i>	8
2. <i>Natura 2000</i>	9
3. <i>Trame verte et bleue</i>	9
C. ÉTUDES SCIENTIFIQUES	9
PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	11
D. QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?	11
1. <i>Définition de la biodiversité</i>	11
2. <i>Quels liens avec les habitants ?</i>	11
3. <i>État de la biodiversité actuelle</i>	12
4. <i>Notion de patrimonialité</i>	13
E. UN ABC, MAIS QU'EST-CE-QUE C'EST ?	15
1. <i>Origine</i>	15
2. <i>Les ABC du Parc de la Montagne de Reims</i>	15
a. <i>Acquisition de connaissances</i>	15
b. <i>Identification des enjeux</i>	17
c. <i>Sensibilisation et animation</i>	19
F. UN ABC, MAIS POUR QUOI FAIRE ?	19
1. <i>Engagement des communes</i>	19
2. <i>Mobilisation des habitants</i>	20
3. <i>Adapter l'usage du territoire</i>	21
PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L'ABC	22
G. CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	22
1. <i>État des lieux</i>	22
2. <i>Bilan évolutif suite à l'ABC</i>	22
3. <i>Zoom sur les espèces patrimoniales</i>	24
4. <i>Zoom sur les espèces exotiques envahissantes</i>	27
H. HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES	30
1. <i>La plaine agricole</i>	32
2. <i>Le vignoble</i>	33
3. <i>Les milieux boisés</i>	34
4. <i>Les milieux ouverts et semi-ouverts</i>	36
5. <i>Les milieux aquatiques et zones humides</i>	39
6. <i>Les milieux artificialisés et rocheux</i>	40
PARTIE 4 – PLAN D' ACTIONS	42
I. PROJETS DEJA REALISES	42
1. <i>Favoriser la nature au sein du village</i>	42

2.	<i>Natura 2000</i>	42
3.	<i>Gestion durable des espaces verts</i>	42
4.	<i>Lutte contre la pollution lumineuse</i>	43
J.	PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES	43
1.	<i>Restauration du petit patrimoine</i>	43
2.	<i>Territoire engagé pour la nature (TEN)</i>	44
3.	<i>Développer la gestion différenciée</i>	44
4.	<i>Favoriser la biodiversité locale</i>	44
5.	<i>Compostage collectif</i>	45
K.	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	46
1.	<i>Renouvellement de la haie bocagère autour de la ZAC de Mont Aigu</i>	46
2.	<i>Création de bandes enherbées pour connecter les espaces boisés</i>	48
3.	<i>Préservation des Escaliers de Bisseuil</i>	50
	ANNEXES	52

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR	6
FIGURE 2 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET MILIEUX NATURELS REMARQUABLES DE LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR	7
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT	12
FIGURE 4 : COMMUNICATION AUTOUR DE L'ABC	19
FIGURE 5 : NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR	23
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR	23
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR (DONNEES OPPORTUNISTES).....	24
FIGURE 8 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES EEE (BUNIAS D'ORIENT) SUR LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR.....	28
FIGURE 9 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES EEE (ASTER LANCEOLE) SUR LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR.....	29
FIGURE 10 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR	31
FIGURE 11 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA PROPOSITION DE RECONNEXION DES MILIEUX NATURELS PAR HAIES CHAMPETRES A AVENAY-VAL-D'OR.....	47
FIGURE 12 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA PROPOSITION DE RECONNEXION DES MILIEUX NATURELS PAR BANDES FLEURIES (®VEGETAL LOCAL) A AVENAY-VAL-D'OR.....	49
FIGURE 13 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA PROPOSITION DE PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS (PELOUSES SECHES) SUR LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR	51

TABLE DES TABLEAUX

<i>TABLEAU 1 : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP</i>	13
<i>TABLEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN.....</i>	14
TABLEAU 3 : ESPECES IDENTIFIEES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE LEURS CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES.....	16
TABLEAU 4 : REPARTITIONS DES INVENTAIRES ODONATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES	17
TABLEAU 5 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC	22
TABLEAU 6 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR	24
TABLEAU 7 : ESPECES DE BRYOPHYTES PATRIMONIALES LISTEES GRACE A L'ABC SUR LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR.....	25
TABLEAU 8 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR.....	26
TABLEAU 9 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE D'AVENAY-VAL-D'OR.....	30

PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

1. Perception paysagère de l'occupation du sol,

La commune d'Avenay-Val-d'Or illustre l'ensemble des éléments paysagers caractéristiques de la Montagne de Reims.

Au sud de la Livre, la plaine agricole est dominée par les cultures céréalières avec quelques secteurs de prairies de fauche ou de jachère.

Au nord, les coteaux viticoles se retrouvent en mélange avec quelques parcelles céréalières, qui présentent un intérêt écologique particulier par la présence de plantes messicoles.

Pour compléter le paysage, le plateau forestier relativement humide de par la nature du sol est composé majoritairement de feuillus où l'on peut retrouver ponctuellement des plantations de résineux.

En limite sud de la commune, se trouve une mosaïque d'habitat thermophile, entre boisement, lisières et pelouses sèches, du fait d'une exposition et d'une pente relativement prononcée.

2. Réseau hydrographique et zones humides

La commune est traversée de l'est vers le sud par la Livre, dont une partie alimente l'ancien lavoir. Dans son passage, elle est à l'origine de plusieurs zones humides au niveau de sa ripisylve mais également au sein des milieux ouverts annexes. Des peupleraies ont été plantées à son bord, profitant de la nature du sol mais étant moins propice au maintien d'une biodiversité spécifique et diversifiée. On retrouve également le long de son trajet plusieurs étangs de pêche.

Du plateau forestier, un fossé descend jusqu'à la Livre pour s'y jeter et au voisinage de celui-ci s'expriment de nouveau des zones humides intra-forestières et jouent un rôle primordial dans la filtration des eaux et la limitation des inondations.

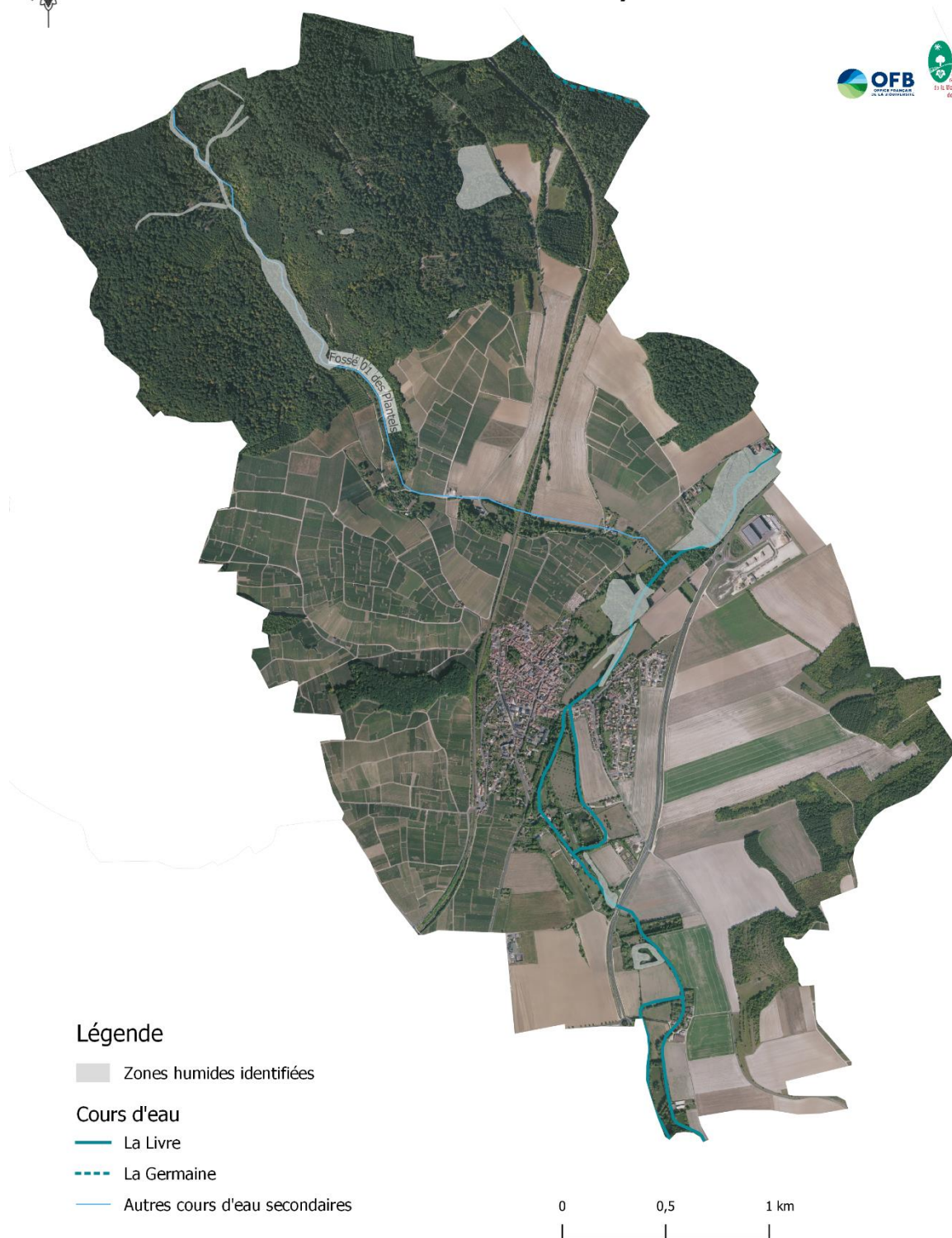
A la page suivante, une carte (Cf. Figure 1) illustre le réseau hydrographique et les zones humides sur la commune.

3. Initiatives locales

La commune d'Avenay-Val-d'Or a déjà initié différentes actions sur son territoire :

- **Renforcement de la biodiversité locale** : plantation d'un verger à partir de variétés anciennes, dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc (8 fruitiers) ;
- **Réaménagement des espaces naturels** : conversion d'une ancienne zone de décharge en une aire de pique-nique avec plantations d'arbres indigènes et projet de semis d'une jachère fleurie (Végétal local®) ;
- **Développement d'un projet autour d'une aire de compostage communale.**

Réseau hydrographique et zones humides de la commune d'Avenay-Val-d'Or



Sources : BD ORTHO®-© IGN Paris 2019, © PNRMR-DREAL 2015, BD Carthage V3.0 © MEDAD/AE/IGN 2006
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 1 : Réseau hydrographique et zones humides de la commune d'Avenay-Val-d'Or

B. Périèmes d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant

La carte ci-dessous (Cf. Figure 2) illustre les périmères d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant sur la commune de Avenay-Val-d'Or.

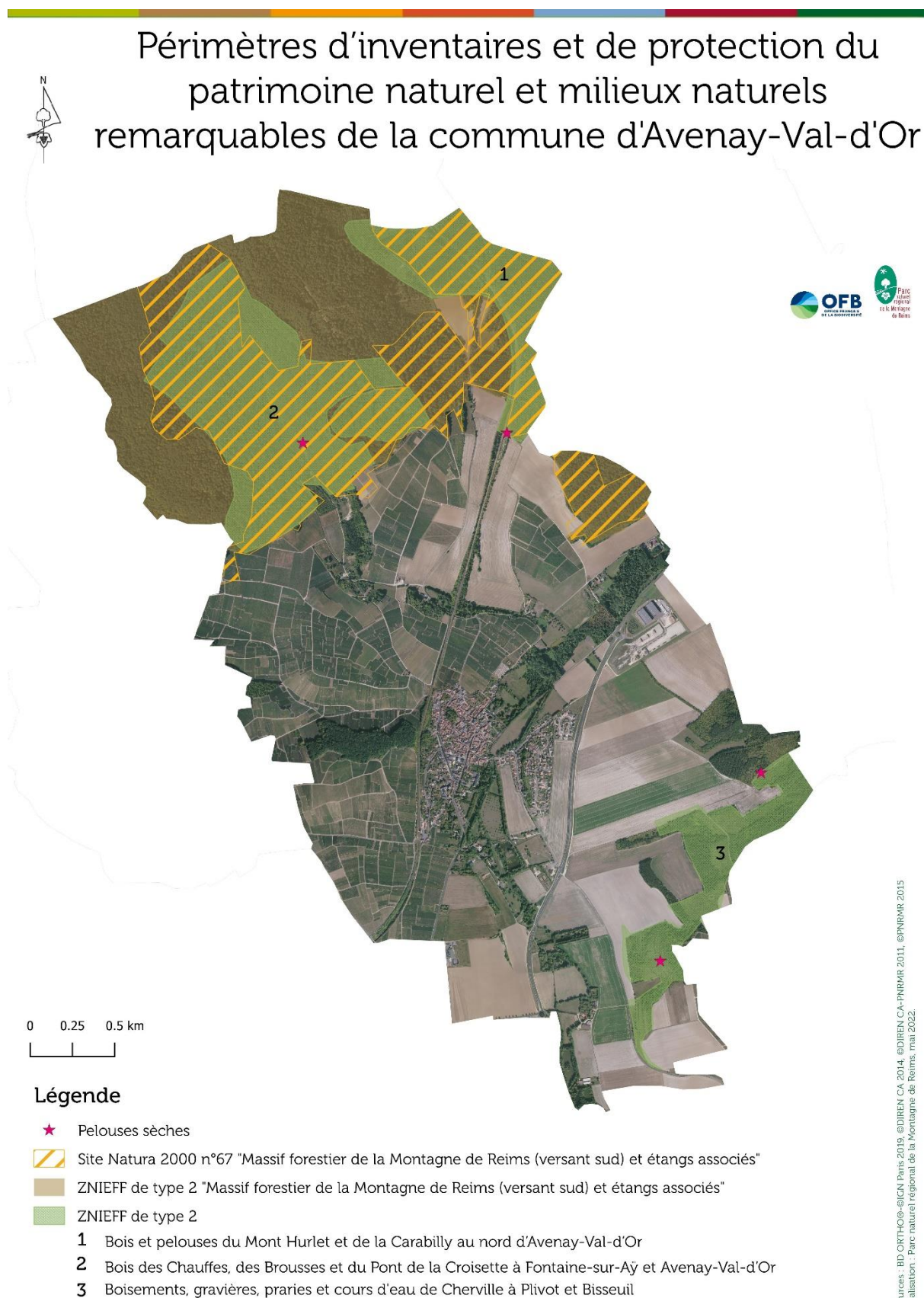


Figure 2 : Représentation cartographique des périmères d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune d'Avenay-Val-d'Or

1. ZNIEFF

Définition

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Elles sont le fruit d'inventaires réalisés sur le territoire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les porteurs de projet. En effet, cet inventaire permet de faire connaître ces zones remarquables, elles pourront ainsi être valorisées et préservées au sein des projets de territoire (protection de l'espace, aménagement du territoire).

Deux types de ZNIEFF sont présents sur le territoire d'Avenay-Val-d'Or :

- **3 ZNIEFF de type I** : « espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire » (Source : INPN) ;
 - Savarts et pinède des Escaliers de Bisseuil à la Noue des gendarmes à l'est d'Avenay-Val-d'Or
Elle est située sur un relief crayeux assez marqué, le Mont Aigu. Pour moitié occupée par des pinèdes, on y trouve également des pelouses sèches, habitat remarquable pour les pollinisateurs sauvages et les orchidées. Des zones de broussailles permettent à une grande diversité d'oiseaux de nicher, comme la Pie-grièche écorcheur. Localement, au niveau des pentes bien exposées, on trouvera des chênes et de l'alisier.
 - Bois des Chauffes, des Brousses et du Pont de la Croisette à Fontaine-sur-Aÿ et Avenay-Val-d'Or
Elle est dominée par des pentes escarpées et des milieux thermophiles, propices au développement de pelouses sèches. Les lisières et les boisements calcaires sont également intéressants avec notamment l'Alisier de Fontainebleau, protégé en France. Dans des conditions alluviales plus humides, d'autres habitats naturels s'expriment, ce qui diversifie fortement la biodiversité présente.
 - Bois et pelouses du Mont Hurlet et de la Carabilly au nord d'Avenay-Val-d'Or
Elle est constituée d'un boisement de feuillus ponctué de quelques parcelles de résineux, et d'un éboulis calcaire accompagné de secteurs de pelouses sèches. De nombreuses espèces d'orchidées y sont recensées ainsi que des espèces patrimoniales comme l'Aster amelle.
- **1 ZNIEFF de type II** : « espace qui intègre des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours » (Source : INPN) ;
 - Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés
La richesse de son sous-sol et la diversité de sa topographie permet d'y trouver une grande variété de milieux naturels. Les boisements peuvent y être acidiphiles (landes et marais), marécageux ou thermophiles (dont ourlet et pelouses sèches). En périphérie du massif on retrouvera des étangs et des mares.

2. Natura 2000

Définition :

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et la fragilité des espèces qu'ils hébergent.

Cet outil européen a été mis en place pour limiter la perte de biodiversité et préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, considérés comme patrimoniaux et figurant dans la Directive « Habitats-Faune-Flore » de l'Union européenne.

Sur les 27 000 sites dénombrés en Europe, 1 760 sites terrestres le sont en France couvrant environ 15% du territoire national.

Un DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB) est élaboré pour chaque site Natura 2000. Il définit les enjeux, les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en place pour préserver la biodiversité et la qualité du milieu.

Très morcelé au travers de 17 communes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » est principalement représenté par divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts riveraines, ou encore boisement thermophile, la présence de nombreux amphibiens et des zones de pelouses sèches. La présence d'étangs sur d'autres communes permet d'accueillir une plus grande biodiversité, avec notamment des plantes comme la Grande douve et des odonates patrimoniales telle que la Leucorrhine à gros thorax. Les amphibiens sont également bien présents, dont des espèces emblématiques et vulnérables : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté. Au sein de ce site, une ancienne carrière est utilisée comme site d'hibernation pour de nombreuses espèces de chauves-souris

3. Trame verte et bleue

Définition

La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies...) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion...).

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux suite aux différentes propositions d'actions qui ont été faites

C. Études scientifiques

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur la commune d'Avenay-Val-d'Or, les études suivantes ont été menées ou sont en cours de réalisation :

- 2012 – « Étude estivale des chauves-souris du Parc naturel régional de la Montagne de Reims »
- Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne - PNRMR
- 2014 – « Caractérisation et évaluation de l'état de conservation des éboulis crayeux et du Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*) du site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » » - l'Atelier des Territoires - PNRMR
- 2014 - « Localisation et identification des enjeux relatifs au maintien des pelouses sèches sur calcaire sur l'ensemble du territoire du PNR de la Montagne de Reims (Tranche ZSC n° 67 et tranche hors ZSC n°67) » - HELICE BTPEI - PNRMR
- 2014 – « Étude des chauves-souris des sites Natura 2000 n°26 et n°67 du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (Marne) » - Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne – PNRMR
- 2017 - Inventaire des rhopalocères des pelouses sèches du territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims – Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- 2019 – « Diagnostic de l'état écologique des lisières forestières du PNR de la Montagne de Reims » – PNRMR
- 2020 – « Étude de l'avifaune nicheuse et cavicole des forêts du PNR de la Montagne de Reims »
- Office national des forêts – PNRMR
- Suivi tous les 4 ans de la population de Chevêche d'Athéna sur le territoire du Parc naturel régional (2008, 2012, 2016, 2020) – PNRMR
- Suivis hivernaux annuels des gîtes à chauve-souris – PNRMR – Groupe chiroptère de la Marne

PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires aux plus gros mammifères comme la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.
Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.
- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.
- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines espèces restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.
Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

2. Quels liens avec les habitants ?

Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** (Cf. Figure 3). En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs et de vos vergers.

Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'espèces d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement



3. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.

En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélée une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansions, 43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le Chardonneret élégant ou l'Hirondelle de fenêtre.

En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.

Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation des pratiques. En effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieu ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

4. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « indice de rareté » (Cf. Tableau 1), selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km*5km :

Tableau 1 : Classes de raretés utilisées par le CBNBP¹

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme. Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN², est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

¹CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

² UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous (Cf. Tableau 2) :

Tableau 2 : Catégories de menaces définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire même nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeu peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquels s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elles représentent un enjeu de conservation de par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui-ci est défini selon plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, le manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc, etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menaces précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme les sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

E. Un ABC, mais qu'est-ce que c'est ?

1. Origine

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares.

La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le Ministère de l'écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. (*Source : L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire*)

2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.

C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.

Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux, a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'a pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.



Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et serpents), **rhopalocères** (papillons de jour) et pour la flore des **fougères**, **prêles**, **herbacées**, **graminées**, **laïches**, **arbres** et **arbustes**, **bryophytes** (mousses).

En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à l'échelle régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA). Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris. Les espèces observées aux jumelles sont également notées. (Cf. *Tableau 3*).



Tableau 3 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de leurs chants, cris, ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine

- **Les reptiles : lézards et serpents**

Du fait du grand nombre de sites à prospector, il n'a pas été possible d'appliquer réellement un protocole national existant. Une méthode s'inspirant du Protocole de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles pour la réalisation d'inventaires simples, a été établie.

Le choix s'est porté sur l'utilisation de plaques épaisses en caoutchouc noir, utilisées par les lézards et serpents comme zone refuge et pour se réchauffer durant les premières heures du jour. Celles-ci ont été disposées dans des lieux fréquentés par les espèces ciblées, lisières, haies, prairies et pelouses sèches, durant l'hiver pour leur permettre de les utiliser dès leur sortie d'hibernation.

Au moins un passage par mois, entre mars et septembre a été réalisé, couplé avec une recherche à vue aux alentours.



- **Les odonates : demoiselles et libellules, les rhopalocères : papillons de jour et les orthoptères : criquets, grillons et sauterelles**

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l'Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.

La première phase d'inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n'est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L'objectif est d'effectuer une session de capture d'au maximum 30 minutes.



Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.

Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d'eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d'autre de l'observateur.

Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante (Cf. Tableau 4) :

Tableau 4 : Répartitions des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
ODONATES	- minimum 17°C - absence de pluie - vent faible ou nul		X	X	X		X
RHOPALOCÈRES	- couverture nuageuse 75% max	X	X	X	X	X	X
ORTHOPTÈRES	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.

- (1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »³. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieux. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*



Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy



Le but est de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que sont les pelouses sèches, en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.



Illustration 2 : Mare forestière,
©Valentine Plessy

(2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.

(3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés.

Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents.

Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.



Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

(4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF⁴ ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de mailles élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve alors sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.

Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du **Triton crêté**, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. À la suite des inventaires ABC, la **Violette élevée**, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.

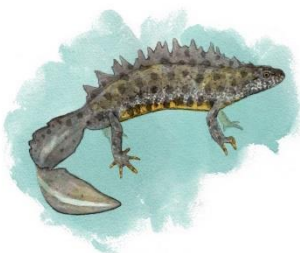


Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent, de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

⁴ Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

c. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de communication ont été mises en place via différents canaux (Cf. Figure 4) :



Figure 4 : Communication autour de l'ABC

plusieurs manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes dont celles réalisant un ABC.

F. Un ABC, mais pour quoi faire ?

1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et de développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

Entretien des espaces verts communaux : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité.

Nature en ville : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine.

La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité. De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre ;
- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composé d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscrire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature ([ici](#)) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson ([ici](#)) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants ([ici](#)) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat ([ici](#)) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.

Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme.

Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles de par les enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC, permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.

En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC

G. Connaissance de la faune et de la flore

1. État des lieux

Afin de connaître les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l’objet d’un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.

Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l’amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu’en 2019.

Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d’espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s’étalent entre le milieu du 20ème siècle jusqu’au 16 septembre 2019.

2. Bilan évolutif suite à l’ABC

Durant la réalisation de l’Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés à la page [11](#). Le tableau (Cf. *Tableau 5*) ci-dessous présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

Tableau 5 : Répartition des périodes d’inventaires sur les trois années de l’ABC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2019					Relevés botaniques					Prospections mares + pose des plaques à reptiles		
2020	Prospections mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles							Pose des plaques à reptiles
					Relevés botaniques							
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères										
				Relevés botaniques							Inventaires bryophytes (CBNBP)	
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)											

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d'autres groupes (coléoptères, mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. C'est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture, tôt le matin lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.

Au total, sur la commune d'Avenay-Val-d'Or, ce sont 10 groupes d'espèces supplémentaires pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans le cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants (Cf. Figure 5 à 7) illustrent les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

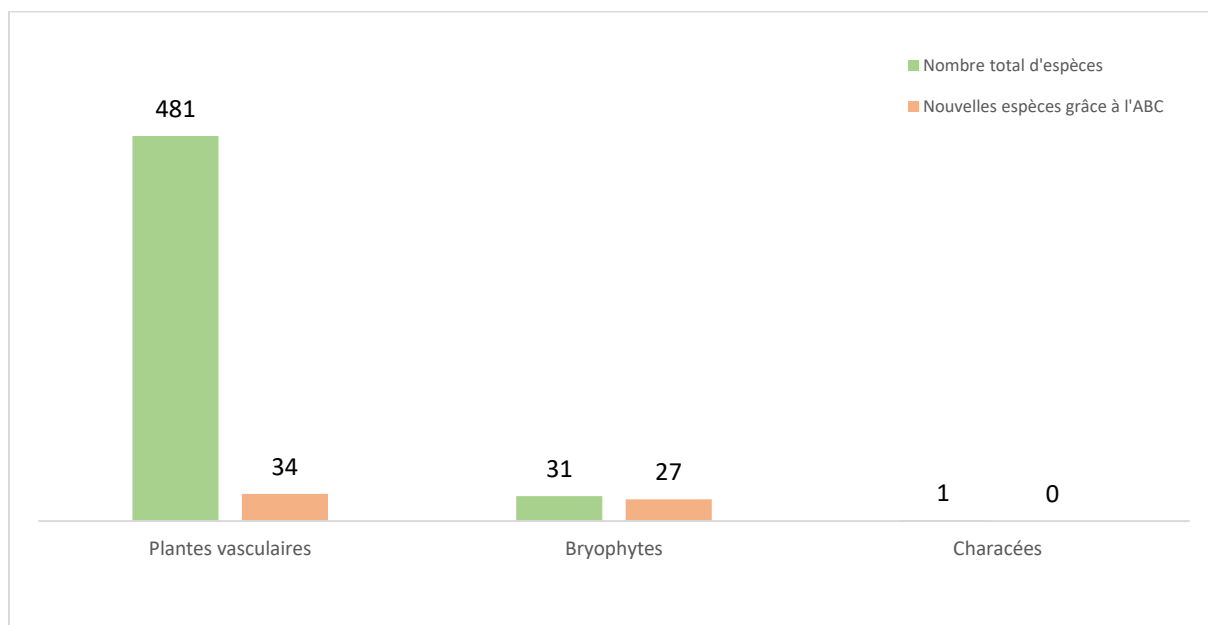


Figure 5 : Nombre d'espèces végétales connues sur la commune d'Avenay-Val-d'Or

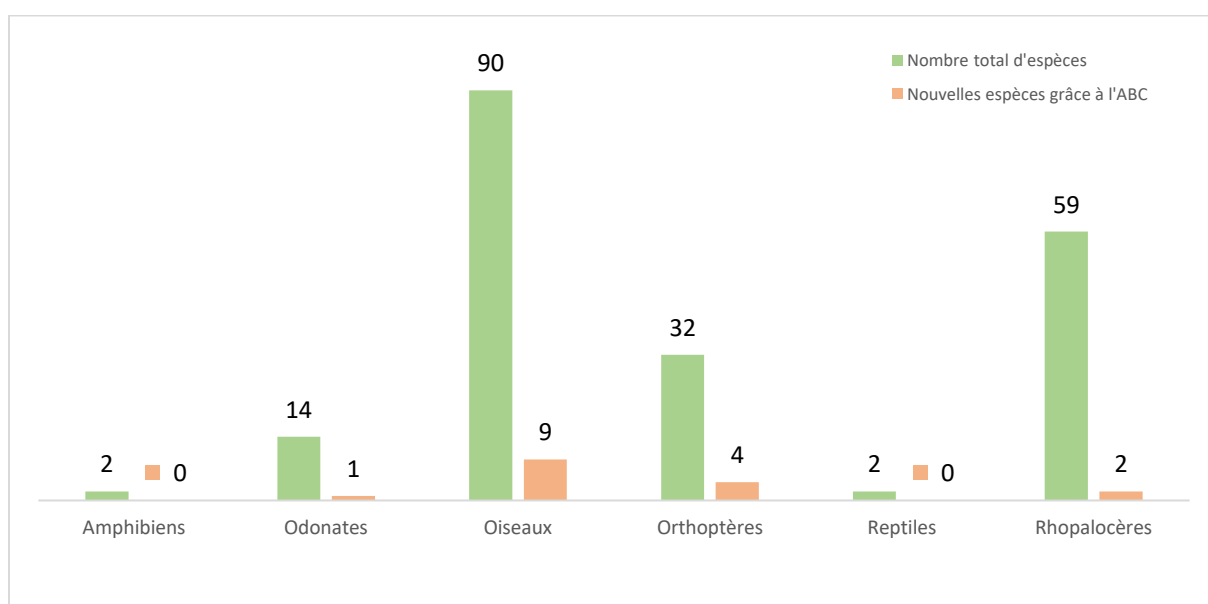


Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune d'Avenay-Val-d'Or

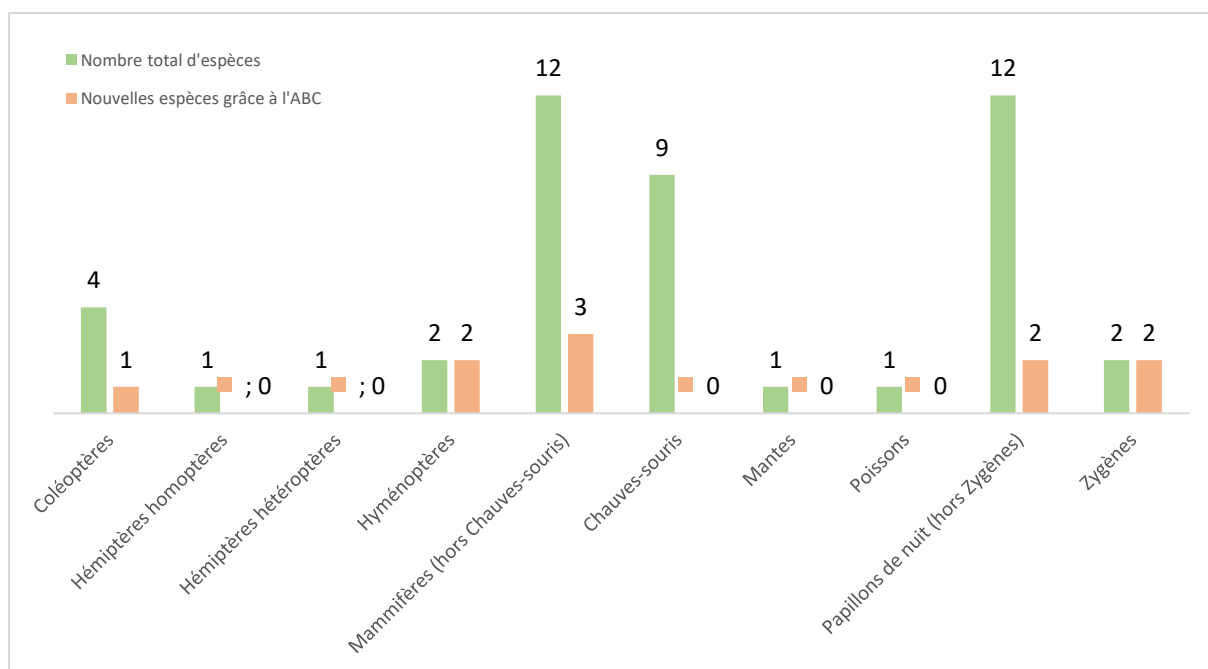


Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune d'Avenay-Val-d'Or (données opportunistes)

3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée. Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 6) reprend la liste fournie par le CBNBP⁵ à laquelle ont été ajoutées les nouvelles espèces acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Les inventaires ont permis d'identifier quatre nouvelles espèces patrimoniales : la Bugrane naine, le Coquelicot Argémone, la Renoncule des champs et la Spéculaire miroir de Vénus. De plus, deux espèces patrimoniales connues ont pu être reconfirmées.

Rareté : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; *LRR* : catégorie de la Liste rouge régionale ; *PN* : protection nationale (X) ; *PR* : protection régionale (X) ; *Dernière observation CBNBP* : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; *ABC* : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

Tableau 6 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune d'Avenay-Val-d'Or

Nom français	Nom latin	Rareté	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	ABC
Goutte de sang	<i>Adonis annua L., 1753</i>	RRR	CR	-	-	1910	-
Anémone sauvage	<i>Anemone sylvestris L., 1753</i>	RRR	CR	X	-	1997	-
Aristolochie clématite	<i>Aristolochia clematitis L., 1753</i>	RRR	EN	-	-	1886	✓
Marguerite de la Saint-Michel	<i>Aster amellus L., 1753</i>	RR	NT	X	-	1999	✓
Céphalanthère à feuilles étroites	<i>Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch, 1888</i>	RR	LC	-	X	1999	-
Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra (L.) Rich., 1817</i>	RR	EN	-	X	2009	✓
Épipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla (Ehrh.) Sw., 1800</i>	RRR	VU	-	-	2006	✓
Épipactis de Müller	<i>Epipactis muelleri Godfery, 1921</i>	RR	VU	-	-	2015	-
Épipactis pourpre	<i>Epipactis purpurata Sm., 1828</i>	RR	VU	-	-	2009	-
Braya couchée	<i>Erucastrum supinum (L.) Al-Shehbaz & Warwick, 2003</i>	R	NT	X	-	1997	-

⁵ Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Gentiane croisettes	<i>Gentiana cruciata</i> L., 1753	RR	EN	-	-	1902	-
Séneçon à feuilles de Barbarée	<i>Jacobaea erratica</i> (Bertol.) Fourr., 1868	RRR	VU	-	-	2015	-
Miroir de Vénus	<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	RR	EN	-	-	2009	-
Limodore avorté	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	RR	EN	-	-	1999	-
Lin des Alpes	<i>Linum leonii</i> F.W.Schultz, 1838	R	VU	-	X	1997	-
Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i> subsp. <i>aranifera</i> Huds., 1778	RR	EN	-	-	1910	-
Orchis singe	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	RRR	EN	-	X	1910	-
Orobanche giroflée	<i>Orobanche caryophyllacea</i> Sm., 1798	RR	EN	-	-	1910	-
Brunelle laciniée	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	R	VU	-	-	1910	-
Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers., 1806	RR	LC	X	-	2009	-
Teucrie d'Allemagne	<i>Veronica teucrium</i> L., 1762	RRR	CR	-	-	1910	-
Violette des sables	<i>Viola rupestris</i> F.W.Schmidt, 1791	RR	VU	-	X	1902	-
Neslie apiculée	<i>Neslia paniculata</i> subsp. <i>thracica</i> (Velen.) Bornm., 1894	RRR	CR	-	-	1910	-
Dauphinelle consoude	<i>Delphinium consolida</i> subsp. <i>consolida</i> L., 1753	RR	EN	-	-	2009	-
Bugrane naine	<i>Ononis pusilla</i> L., 1759	RRR	EN	-	-	-	✓
Coquelicot Argémone	<i>Papaver argemone</i> subsp. <i>argemone</i> L., 1753	RR	VU	-	-	-	✓
Renoncule des champs	<i>Ranunculus arvensis</i> L., 1753	RRR	EN	-	-	-	✓
Spéculaire miroir de Vénus	<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre, 1800	RR	EN	-	-	-	✓

Un inventaire complémentaire réalisé par le CBNBP sur les bryophytes (mousses) a également permis de relever la présence de deux espèces très rares en Champagne-Ardenne et dont une inscrite sur la liste rouge européenne au statut « préoccupation mineure » (Cf. Tableau 7).

Tableau 7 : Espèces de bryophytes patrimoniales listées grâce à l'ABC sur la commune d'Avenay-Val-d'Or

Espèce	Nom latin	LR – Europe	Rareté – Champagne-Ardenne
<i>Ephemerum recurvifolium</i>	<i>Ephemerum recurvifolium</i> (Dicks.) Boulay, 1872	NT	RR
<i>Weissia longifolia</i>	<i>Weissia longifolia</i> Mitt., 1851	LC	RR

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 8) reprend la liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Au total, **11 espèces patrimoniales** réparties dans 3 groupes ont été retrouvées lors de l'ABC et **6 nouvelles espèces patrimoniales** ont été observées sur la commune.

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation FCA : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓) ; Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x)

Tableau 8 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune d'Avenay-Val-d'Or

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation Commune	Enjeu PNRMR	LRR	PN	ABC	Nouveau
AMPHIBIENS	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	2012	Fort	V	X	-	-
CHAUVES-SOURIS	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	2014	Fort	E	X	-	-
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2014	Fort	E	X	-	-
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	2014	Fort	-	X	-	-
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	2014	Fort	-	X	-	-
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	2014	Assez fort	-	X	-	-
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	2014	Assez fort	AS	X	-	-
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	2014	Fort	E	X	-	-
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2014	Assez fort	AS	X	-	-
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	2014	Fort	R	X	-	-
MAMMIFÈRES	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2016	Assez fort	AS	X	-	-
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2022	Assez fort	-	X	-	-
	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	2012	Assez fort	V	X	-	-
ODONATES	Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>	2012	Assez fort	X	-	-	-
	Épithèque à deux tâches	<i>Epithea bimaculata</i>	2013	Fort	X	-	-	-
OISEAUX	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2018	Assez fort	AS	-	✓	-
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2014	Fort	V	-	-	-
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2013	Fort	AP	-	-	-
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2016	Fort	-	-	✓	-
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	2013	Assez fort	-	-	-	-
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2018	Fort	AP	-	✓	-
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	2016	Fort	V	-	-	-
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2017	Fort	V	-	-	-
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2017	Fort	-	-	✓	-
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2019	Assez fort	AS	-	-	-
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2017	Assez fort	-	-	-	-
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	-	Assez fort	AP	-	✓	X
	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	-	Assez fort	R	-	✓	X
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2012	Assez fort	AS	-	✓	-
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2018	Assez fort	AS	-	-	-
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2018	Fort	-	-	✓	-
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2013	Assez fort	-	-	-	-
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2017	Assez fort	AS	-	-	-
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	2011	Fort	V	-	-	-
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	2013	Fort	AS	-	-	-
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	-	Fort	AS	-	✓	X
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2019	Fort	-	-	-	-
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	-	Fort	V	-	✓	X
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	2013	Fort	V	-	-	-
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2019	Assez fort	-	-	-	-
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2017	Assez fort	-	-	✓	-
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2017	Fort	-	-	-	-
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	2012	Assez fort	AS	-	✓	X
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2019	Fort	AS	-	✓	-
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2018	Fort	-	-	✓	-
ORTHOPTÈRES	Criquet des genévriers	<i>Euthystira brachyptera</i>	2014	Assez fort	X	-	-	-
	Criquet des pelouses	<i>Chorthippus mollis mollis</i>	2014	Assez fort	-	-	-	-
	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	2014	Assez fort	X	-	✓	-
	Dectique verrucivore	<i>Decticus verrucivorus</i>	2015	Fort	X	-	-	-
POISSONS	Truite commune	<i>Salmo trutta</i>	2019	Fort	-	-	-	-
RHOPALOCÈRES	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	2019	Assez fort	X	-	✓	-
	Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	2014	Assez fort	X	-	-	-
	Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	2010	Assez fort	X	-	✓	X
	Lucine	<i>Hamearis lucina</i>	2019	Fort	X	-	-	-
	Mélictée des scabieuses	<i>Melitaea parthenoides</i>	2017	Assez fort	X	-	-	-
	Mélictée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	2014	Assez fort	X	-	-	-
Moiré franconien	<i>Erebia medusa</i>	2017	Assez fort	X	-	-	-	

4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes


Les cartes ci-dessous localisent les espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la commune d'Avenay-Val-d'Or. (Cf. Figure 8 et 9)




Localisation des espèces exotiques envahissantes sur la commune d'Avenay Val d'Or



Légende

 Présence de Bunias d'Orient

0 0.25 0.5 km




Sources : BD ORTHO® - ©IGN Paris 2019, ©CBNBP-MNHN 2019, PNRMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022.

Figure 8 : Représentation cartographique des EEE (Bunias d'Orient) sur la commune d'Avenay-Val-d'Or (données issues du CBNBP)



Légende

 Présence d'Aster lanceolé

0 0.25 0.5 km



Sources : BD ORTHO® - ©IGN Paris 2019, ©CBNBP-MNHN 2019, PNRMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022.

Figure 9 : Représentation cartographique des EEE (Aster lanceolé) sur la commune d'Avenay-Val-d'Or (données issues du CBNBP)

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment. Le tableau suivant (Cf. *Tableau 9*) dresse les espèces exotiques envahissantes sur le territoire d'Avenay-Val-d'Or.

Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. Annexe 1)

Tableau 9 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune d'Avenay-Val-d'Or

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation	Statut
PLANTES VASCULAIRES	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	2009	A1
	Aster lancéolé	<i>Symphotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	2021	A2
	Bunias d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	2015	A2
MAMMIFERES	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	2017	
OISEAUX	Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i>	2016	

H. Habitats et enjeux associés

Sur la commune d'Avenay-Val-d'Or, nous retrouvons le triptyque paysager de la Montagne de Reims composé de : la plaine céréalière, des coteaux viticoles et du plateau forestier. Le vignoble et les champs occupent la majorité du territoire de la commune. Le reste se compose des milieux ouverts et semi-ouverts (jachères, prairies ou encore vergers), des milieux aquatiques et pour finir les surfaces minérales (roche nue) ainsi que les surfaces artificialisées et leurs espaces verts associés.

Ces différents éléments relatifs à l'occupation du sol sur la commune sont illustrés dans la carte suivante (Cf. *Figure 8*) :

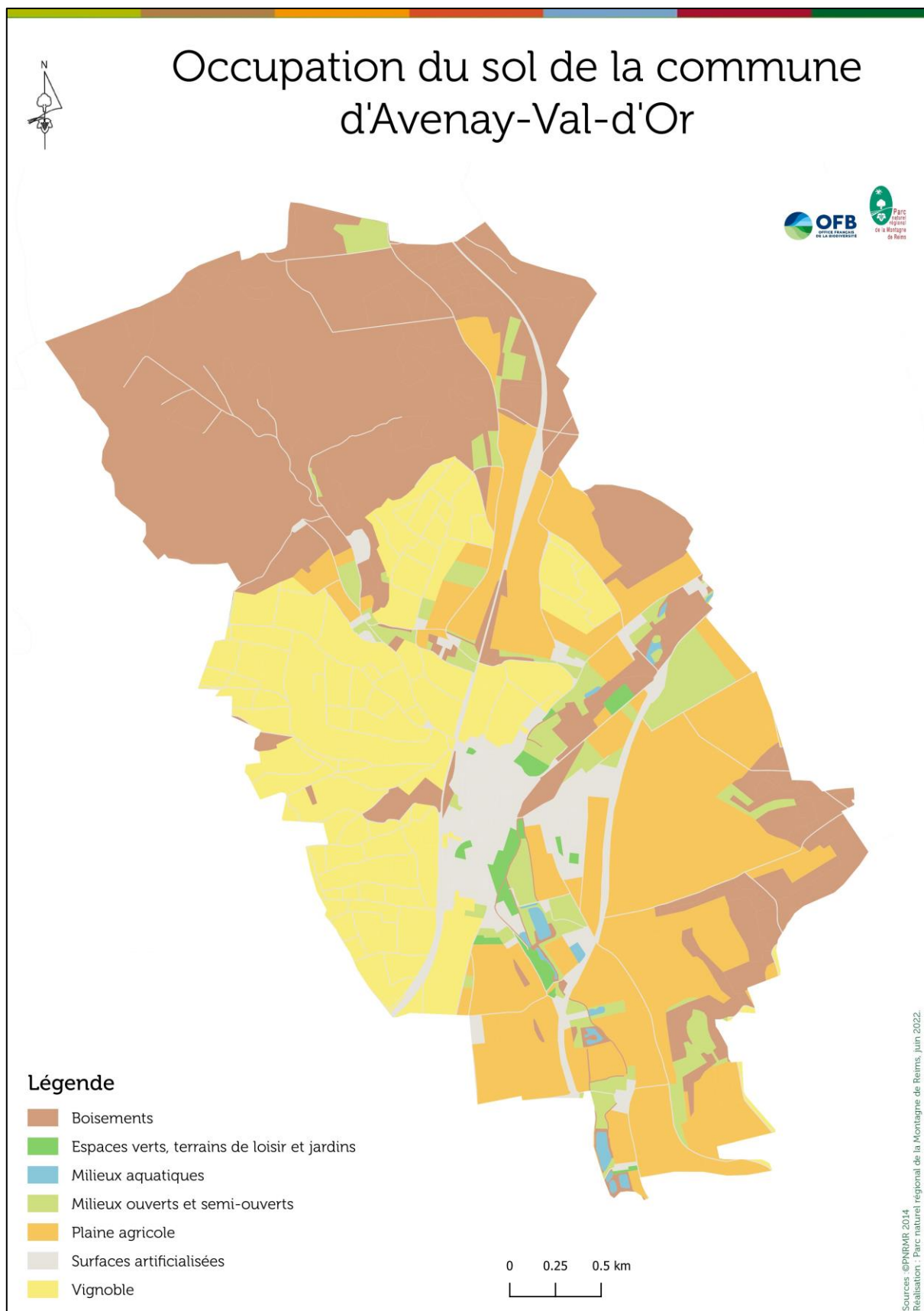


Figure 10 : Représentation cartographique de l'occupation du sol de la commune d'Avenay-Val-d'Or

Une légende détaillée est présentée en annexe (Cf. Annexe 2).

1. La plaine agricole

Les grandes étendues cultivées dominent le territoire de la commune, avec pour cultures principales, les céréales. On retrouve également quelques parcelles de betterave et de luzerne. La diversité des milieux ainsi créé permet à de nombreuses espèces de se développer, aussi bien chez les oiseaux que chez les plantes.

Zoom sur les plantes messicoles

Principalement inféodées aux cultures qu'elles accompagnent depuis plusieurs siècles, leur dénomination signifie « habitantes des moissons ». Adaptées aux perturbations du milieu induites par les pratiques culturales, elles réalisent leur cycle biologique au même rythme que l'espèce qu'elles accompagnent avec un fleurissement en début d'été, pour une libération de graines avant la moisson. Elles jouent un rôle essentiel pour les pollinisateurs sauvages en apportant une ressource alimentaire en quantité, dans un contexte agricole parfois très appauvri. Leur floraison est souvent précoce et étalée dans le temps et elles sont souvent très riches en nectar et/ou en pollen. De plus, d'autres insectes sont attirés dont de nombreux auxiliaires de culture mais également de nombreux oiseaux qui viennent consommer les graines et par la même occasion assurent leur dispersion.

Les grands changements agricoles ayant eu lieu dans les années 50 pour une production plus intensive ont induit de fortes pressions sur ces espèces, avec notamment l'utilisation massive de produits phytosanitaires, ainsi que le développement de monocultures de nouvelles semences comme le maïs, et les changements du travail du sol. Le constat est indéniable, 7 espèces ont disparu de France et 25 autres ont disparu de plus de la moitié des départements où elles étaient connues avant 1970. Un plan d'action national a donc été lancé en 2012 et une seconde édition est en cours de montage afin de continuer à préserver ces espèces. En Région Grand Est, une étude a été menée en 2018 afin de réaliser un état des lieux de la présence des plantes messicoles sur son territoire, et une seconde en 2019 afin d'étudier les pratiques agricoles menées sur les secteurs à forts enjeux pour les plantes messicoles et leur acceptabilité auprès des agriculteurs.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Au niveau des parcelles céréalières, il n'est pas rare de voir voler des rapaces et plus spécifiquement des busards. Sur la commune, il est possible de rencontrer le **Busard Saint-Martin**, qui installe son nid au sol, au sein des parcelles cultivées. Ce comportement n'est pas sans risque car avec les changements climatiques actuels, les périodes de moissons sont de plus en plus précoces et ne laissent pas forcément assez de temps aux jeunes de prendre leur envol. C'est pourquoi la LPO, à travers la mission rapace, rencontre les exploitants agricoles et réalise l'installation d'un espace de protection autour des nids quand un comportement de reproduction est observé, pour les protéger lors de la récolte. Cette démarche est gratuite et n'impacte pas la production car seule une surface d'environ 1m² est isolée le temps que les jeunes puissent quitter le nid.

Sur les bords de champs, en secteurs préservés où les cultures sont favorables (colza, blé d'hiver) de nombreuses espèces de plantes messicoles ont été observées : 13 espèces différentes. La **Calépine de Corvans**, la **Matricaire inodore**, le **Vulpin des champs** et la **Pensée des champs** font partie des espèces les plus fréquentes sur le territoire, auxquelles s'ajoutent plusieurs nouvelles espèces pour la commune : la **Noix-de-terre**, très rare en Champagne-Ardenne, le **Bleuet**, assez rare, le **Réséda raiponce**, rare, la **Renoncule des champs** qui est extrêmement rare et la **Spéculaire miroir-de-Vénus** très rare. Ces deux dernières sont considérées comme en danger d'extinction en Champagne-Ardenne, ainsi que le **Coquelicot argémone**, très rare est vulnérable en Champagne-Ardenne.

On retrouve donc ici plusieurs espèces de plantes messicoles sensibles et qui nécessitent leur prise en compte et leur préservation. C'est ce sur quoi la commune souhaite s'engager en intégrant la présence de ces espèces lors de la révision de son PLU.

➤ **Perspectives :**

- Améliorer les exploitants à la présence des messicoles et au maintien de leurs pratiques ;
- Sensibiliser les exploitants à la présence des busards ;
- Améliorer les pratiques sur les bords de champs : maintenir les bandes fleuries ou en semer (marque ®Végétal local), faucher tardivement pour maintenir la floraison et les auxiliaires ;
- Restaurer ou créer des haies champêtres pour assurer la connexion entre les réservoirs de biodiversité.

2. Le vignoble

Recouvrant un tiers du territoire de la commune, les coteaux viticoles représentent un patrimoine culturel et paysager, bien connu. En effet, au niveau des coteaux, le sous-sol est constitué de craie, issue de la décomposition des organismes vivant dans la mer, il y a 75 millions d'années. On y retrouve régulièrement des fossiles et sa propriété en tant que réservoir hydrique en fait un atout majeur pour le territoire.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les changements de pratiques mis en place dans le vignoble, avec notamment un enherbement des tournières depuis une quinzaine d'années, a permis l'installation d'une espèce typique des milieux ouverts sur sol bien drainé, à végétation basse et éparse, l'**Alouette lulu**. Cette espèce niche au sol, au niveau des touches herbeuses et cherche sa nourriture également au sol. Les nouvelles réglementations concernant l'utilisation de produits phytosanitaires et le développement de pratiques alternatives (désherbage mécanique, pâturage, semis d'un couvert végétal des inter-rangs) lui sont alors favorables car elles permettent d'attirer une grande diversité d'insectes qu'elle pourra alors consommer. D'autres oiseaux occupent également le vignoble et peuvent jouer un rôle dans la régulation de certains ravageurs comme le **Faucon crécerelle** qui consomme des petits mammifères. D'autres passereaux sont également présents, comme la **Linotte mélodieuse** ou le **Chardonneret élégant**, espèces en déclin en France et présentant un enjeu de conservation sur le territoire du Parc naturel régional.

Les coteaux viticoles sont également favorables au développement d'une végétation de sol calcaire qui est de plus en plus rare. C'est le cas sur la commune avec la présence exceptionnelle de l'**Aristolochie clématite**, espèce extrêmement rare en Champagne-Ardenne et considérée comme étant en danger d'extinction.

➤ **Perspectives :**

- Amélioration des pratiques : développer l'enherbement, réduire au maximum les produits phytosanitaires, couverts de type « engrais vert » (moutarde, fève, luzerne etc.) ;
- Techniques alternatives : désherbage mécanique en préservant les bandes enherbées, talus en fauche annuelle tardive, semis de bandes fleuries (®Végétal local ADASMS) ;
- Plantation de haies, développement naturel de zones de développement spontané d'arbustes, jachères, vergers ;
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité : installation de perchoirs pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle...), nichoirs pour les mésanges, aménagements favorables des loges de vignes pour la Chevêche d'Athéna (à prendre en compte lors de la restauration du bâtiment).

3. Les milieux boisés

Sur la commune d'Avenay-Val-d'Or, il est possible d'observer différents types de boisements, spécifiques à leur exposition et à la nature du sol.

Sur le territoire du Parc naturel régional, un gros enjeu concernant les chauves-souris forestières a été identifié suite aux différentes études menées sur ce groupe d'espèces. Celles-ci utilisent une grande diversité d'arbres-gîtes favorisés par la présence de charpentières mortes ou de micro habitats spécifiques : une ancienne loge de pic, de l'écorce décollée, une fissure, un trou laissé par une branche tombée, etc. Très sensibles à la perte de gîtes et de ressources alimentaires, elles bénéficient d'un plan régional d'actions qui vise à suivre l'évolution des populations de chauves-souris, à mener des actions de protection ou encore à former les services de l'Etat et les collectivités territoriales. Sur le territoire de la commune d'Avenay-Val-d'Or, sont connues de nombreuses espèces de chauves-souris dont le **Murin de Bechstein**, le **Murin de Daubenton**, le **Grand Murin**, l'**Oreillard roux**, le **Petit Rhinolophe**, le **Grand Rhinolophe** ou encore la **Pipistrelle de Nathusius**.

- **Plateau forestier**

Comme sur toutes les communes du Parc où ce plateau est présent, on retrouve un peuplement forestier riche, avec une diversité d'essences feuillues.

Plusieurs habitats forestiers se côtoient, selon la topographie. Sur les sols limono-sableux, se rencontre la hêtraie-chênaie acidiphile dominée par le **Hêtre commun**, le **Chêne pédonculé** ou le **Chêne sessile**, accompagnés d'autres espèces comme le **Bouleau verruqueux**, le **houx** ou encore la **Raiponce noire**. En condition plus hydromorphe, autrement dit un sol gorgé en eau, la **chênaie pédonculée-boulaie** se développe, caractérisée par la présence de la **Molinie bleue** et la **Fougère aigle**.

Au niveau de pentes moins marquées que celles où se développent les boisements thermophiles, apparaissent la hêtraie et la chênaie-charmaie neutrophile. Elles sont caractérisées par la présence de **Chêne sessile**, de **Charme** et de **Hêtre commun**, accompagnées par d'autres espèces telles que le **Noisetier**, l'**Erable champêtre**, le **Lamier jaune** ou encore la **Laîche des bois**.

Enfin, le long des ruisselets et autour des sources se rencontre l'**aulnaie-frênaie à Orme lisse** et **Orme champêtre**, accompagnés par l'**Ail des ours**, l'**Iris faux-acore**, la **Laîche espacée** et plus rarement la **Lathrée écailleuse**.

- **Boisements thermophiles**

En lisière du plateau forestier, au niveau de pentes escarpées, des boisements thermophiles se développent sur des sols calcaires, bien exposés au soleil. Une partie de la ZNIEFF de type 1 « Savarts et pinèdes des Escaliers de Bisseuil à la Noue des gendarmes à l'est d'Avenay-Val-d'Or » est constitué de ce type de boisement. Ils sont caractérisés par la présence de **Chêne pubescent**, de **Hêtre**, de **Charme** et ponctuellement de **Pin sylvestre**. Les alisiers sont également présents dont l'**Alisier de Reims**, essence endémique de la Montagne de Reims. On y retrouve des arbustes typiques de ce type de milieu, que sont le **Genévrier commun**, le **Cerisier de Sainte Lucie**, le **Nerprun purgatif**, la **Viorne lantane**. Cet espace de transition aux conditions thermiques spécifiques, permet la présence d'une faune et d'une flore remarquables dont de nombreuses orchidées : **Céphalanthère rouge**, **Epipactis à larges feuilles**, **Orchis pourpre**, mais également d'autres espèces de plantes à fleurs comme la **Mélitte à feuilles de mélisse**, l'**Hellébore fétide** ou encore le **Calament officinal**.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Au cœur des boisements thermophiles présents sur la commune, il est possible d'observer plusieurs espèces d'oiseaux à enjeu fort sur le territoire du Parc naturel régional : le **Pouillot fitis**, la **Tourterelle des bois** ou encore le **Verdier d'Europe**.

Le long des chemins, les affleurements calcaires et les conditions d'ensoleillements assurées par une faible densité d'arbres, permet à une végétation typique de pelouse sèche de s'exprimer. On peut alors y retrouver l'**Anémone pulsatille** et la Gentianelle d'Allemagne, rares en Champagne-Ardenne ou encore le **Gaillet de Fleurot** sur les zones écorchées. En lisière, l'**Iris fétide** ou encore l'**Epine-vinette** retrouve des conditions propices à leur développement. On y retrouve également deux essences d'arbres remarquables, très rares en Champagne-Ardenne et bénéficiant d'un statut de protection à l'échelle nationale : l'**Alisier de Fontainebleau** et l'**Alisier de Reims**

Cette grande diversité floristique permet à de nombreux pollinisateurs de trouver une ressource alimentaire mais également des zones de nidification. C'est le cas des abeilles sauvages qui profitent des bords de chemins érodés pour creuser dans le sol des petites galeries et déposer leurs œufs.

De nombreux papillons peuvent y être aussi observés, dont le **Flambé** et la **Lucine**, deux espèces inscrites sur la Liste rouge régionale, menacées et présentant un enjeu fort sur le territoire.

➤ **Perspectives :**

- Sensibilisation des viticulteurs : limiter les dépôts, adapter l'entretien des éléments paysagers (haies...), plantations ;
- Sensibilisation des usagers : limiter le piétinement des pelouses sèches, la cueillette sur ces zones et le dérangement de la faune ;
- Veiller au maintien des populations d'Alisiers de Fontainebleau et de Reims.

Zoom sur le vieux bois

La présence de vieux bois et de bois mort sur pied ou au sol est signe de bonne santé du milieu forestier, car ils abritent une importante biodiversité : **25% des espèces forestières dépendent du bois mort** ou sénescent pour tout ou une partie de leur cycle biologique.

Le développement de cet état se fait en trois étapes :

- 1/ Installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles) ;
- 2/ Processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes comme le Lucane cerf-volant et champignons spécialisés) ;
- 3/ Action des décomposeurs qui vont incorporer, dans le sol, les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification. La présence de vieux bois au sein d'un boisement joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des différents écosystèmes présents, jusqu'à assurer la bonne fertilité des sols.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Emblèmes des forêts de feuillus présentant une dynamique allant jusqu'à la sénescence de certains arbres, les pics sont bien présents sur le plateau forestier. Sur la commune, on notera la présence de

deux espèces présentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional. Le **Pic noir**, hôte typique des massifs de feuillus mature, où il fore sa loge préférentiellement dans un Hêtre commun bien qu'il puisse utiliser d'autres essences telles que l'érable, le Merisier ou encore le Tilleul. Le **Pic mar** occupe quant à lui les vieilles parcelles de forêt à gros bois, présentant des chandelles. Ce dernier est favorisé par une gestion en taillis sous futaie et par la présence d'arbres, dont les chênes, de très gros diamètres.

Le **Bouvreuil pivoine** est également un oiseau typiquement forestier, préférant les forêts claires, qu'elles soient de feuillus, de conifères ou mixtes. Il a besoin de strates arbustives et herbacées diversifiées et denses afin d'avoir accès à des sites d'alimentation et de nidification.

En contexte plus humide, la **Mésange boréale** occupe volontiers les ripisylves de ruisseaux ou encore les parcelles forestières en régénération. La **Salamandre tachetée** est présente, quant à elle, à proximité de points d'eau propices au dépôt de ses larves, tels que les mares et les fossés forestiers.

Enfin, sur les bords de chemin, il est possible d'observer la **Cardère poilue** ou encore la **Phalangère rameuse**, deux espèces rares et déterminantes pour la classification des ZNIEFF.

➤ **Perspectives :**

- Favoriser le maintien du bois mort sur pied et au sol
- Adapter l'exploitation sylvicole : période de reproduction – favoriser la régénération naturelle ;
- Intervenir sur un sol portant ;
- Promouvoir la restauration des milieux associés (mares, clairières).

4. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Se retrouvent ici les abords de plans d'eau et de cours d'eau (roselières et mégaphorbiaies), mais également les pelouses, prairies, jachères et les vergers.

Ces différents espaces se caractérisent par un couvert herbacé dominant, parfois colonisé par des ligneux en moindre proportion, pouvant évoluer en ourlet ou en fruticée, stades pionniers avant le boisement.

Ce sont des milieux très riches en biodiversité, notamment pour les insectes comme les rhopalocères ou les orthoptères, et de ce fait, pour les oiseaux qui peuvent y trouver une grande quantité de ressources alimentaires.

La présence de haies champêtres, composées d'essences indigènes, est un enjeu majeur pour permettre à la faune de se déplacer en sécurité ou encore pour nicher.

- **Les pelouses sèches**

Sur le territoire de la commune, on retrouve plusieurs secteurs de pelouses sèches, majoritairement relictuelles et dégradées par l'abandon du pâturage et par l'impact de certaines activités ou pratiques (mise en culture, utilisation de produits phytosanitaires...).

Ces milieux rares et sensibles accueillent une biodiversité remarquable, et notamment une grande quantité de pollinisateurs sauvages : abeilles sauvages, bourdons, lépidoptères, mais également de plantes comme les orchidées.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

De nombreuses espèces d'oiseaux utilisent ces milieux pour se reproduire et/ou nicher, comme le **Bruant jaune** ou encore le **Faucon crécerelle**, représentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional. Au niveau des fruticées qui se développent sur les zones en cours de fermeture, on peut également retrouver le **Pouillot fitis**, la **Pie-grièche écorcheur** ou encore la **Tourterelle des bois**.

Au niveau des zones escarpées, les conditions plus chaudes sont propices aux espèces ayant des exigences écologiques plus marquées, comme c'est le cas des cigales avec la **Cigarette qui fredonne**. On retrouve trois espèces en Champagne-Ardenne, dans une grande diversité d'habitats chauds et secs.

Les pelouses sèches sont très riches en orchidées avec notamment la l'**Ophrys bourdon** ou l'**Ophrys mouche**, rares en Champagne-Ardenne et connues sur moins de 10 communes du Parc naturel régional, ainsi que la **Céphalanthère rouge**, considérée comme étant en danger d'extinction en Champagne-Ardenne et y bénéficiant d'un statut de protection. D'autres espèces peu fréquentes sont également connues sur ces milieux dont le **Baguenaudier**, l'**Ibéris amère**, ou encore le **Lin de Léo**, protégé à l'échelle régionale et l'**Aster amelle**, protégée à l'échelle nationale.

Les pelouses sèches accueillent un grand nombre d'insectes de par la richesse en plantes présentes, et c'est notamment le cas pour les orthoptères dont 4 espèces inscrites sur la Liste rouge régionale des espèces menacées : le **Criquet noir ébène**, le **Criquet des pelouses**, le **Criquet de genévrier** et le très recherché **Dectique verrucivores**, connu uniquement sur 17 communes du département de la Marne.

De nombreuses espèces de rhopalocères présentant un enjeu de conservation utilisent ces milieux, pour se nourrir et se reproduire : le **Flambé**, le **Gazé**, le **Moiré franconien**, la **Mélitée orangée** ou encore la **Mélitée des scabieuses** inscrites à la Liste rouge régionale des espèces menacées. Une nouvelle espèce vient s'ajouter à la liste suite à l'ABC, il s'agit de l'**Hespérie des potentilles**.

De nombreuses espèces de **bryophytes** se développent sur les pelouses dont **5 espèces rares** et **2 très rares**, identifiées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

➤ **Perspectives :**

- Adapter la gestion des pelouses sèches : débroussaillage, fauche tardive avec exportation pour garder le caractère ouvert du milieu ;
- Adapter la période d'intervention : automne et hiver afin de ne pas impacter la faune et la flore présente durant la période estivale ;
- Préservation de l'habitat : sensibiliser les propriétaires sur l'importance de ce type de milieu, les protéger contre la conversion en parcelles cultivées ou contre les traitements appliqués au sein des parcelles voisines.

• **Prairies et jachères**

De plus en plus rares du fait du changement de pratiques en Vallée de la Marne, les prairies sont ponctuellement présentes sur le territoire du Parc naturel régional. On notera la présence de quelques parcelles de jachères et de prairies permanentes sur la commune.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Ces milieux ouverts enherbés, de par la présence de haies bocagères permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de nicher dont plusieurs présentant un enjeu de préservation : le **Tarier pâtre**, le

Pouillot fitis ou encore la Tourterelle des bois. Le **Faucon crécerelle** peut également y trouver des petits mammifères pour s'alimenter et ainsi aider à contrôler leurs populations et limite les dégâts potentiels sur les cultures et les récoltes.

Ces milieux sont également favorables aux pollinisateurs car ils mettent à disposition une grande diversité de ressource florale adaptée aux différentes espèces.

➤ **Perspectives :**

- Accompagner les exploitants dans le maintien de leurs pratiques pour préserver les prairies, limiter au maximum le retournement des prairies ;
- Limiter l'enrichissement du sol via l'apport d'intrants qui induit une banalisation du cortège floristique ;
- Mettre en place une fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre aux espèces de se réfugier dans d'autres milieux ;
- Maintenir la pratique de gestion (fauche ou pâturage) ;
- Maintenir ou restaurer les haies bocagères.

• *Landes et broussailles*

Ces milieux correspondent à un stade de fermeture de pelouses ou de prairies, colonisées progressivement par les ligneux. Ce sont des espaces très importants pour la nidification des oiseaux et pour les pollinisateurs sauvages grâce aux nombreuses plantes à fleurs qui s'y développent. La présence de ces milieux en mosaïque avec d'autres habitats augmente la biodiversité et la capacité d'accueil d'auxiliaires des cultures et des vignes.

➤ **Enjeux potentiels :**

Ces milieux n'ont pas spécifiquement été inventoriés mais ils permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de trouver un habitat favorable à leur reproduction et leur alimentation. Il serait par exemple possible d'y observer la **Pie-grièche écorcheur**, l'**Engoulevent d'Europe** ou encore la **Locustelle tachetée**.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir certaines zones de broussailles ;
- Ne pas planter/introduire d'espèces exotiques envahissantes.

• *Vergers*

Ces milieux semi-ouverts, plantés pour la production de fruits, permettent la création de micro-habitats spécifiques. Les arbres fruitiers, en vieillissant, se creusent et forment des cavités favorables à des espèces cavicoles. En instaurant des pratiques extensives via une fauche raisonnée sur la parcelle, l'absence de traitement et l'installation de dispositif d'accueil pour la petite faune, une biodiversité remarquable peut s'y développer : maintien d'un tas de branches ou de pierres, création d'un mur en pierres sèches voire création d'une mare, si le sol est argileux.

➤ **Enjeux potentiels :**

Les vergers présents étant privés, les inventaires n'ont pas été menés sur ces milieux mais ils permettent à une grande diversité d'animaux de trouver une ressource alimentaire et un espace de

nidification. Les pollinisateurs sauvages peuvent trouver une grande quantité de ressources sur les fruitiers en fleurs et les oiseaux peuvent s'installer dans les cavités qui se forment au niveau du tronc des arbres suffisamment mûres comme la **Chevêche d'Athéna**.

➤ **Perspectives :**

- Maintien des vergers anciens et plantation de variétés locales ;
- Entretien adaptée des parcelles : fauches extensives, pâturage extensif ;
- Semis d'une prairie fleurie de la marque Végétal local, adapté à la nature du sol ;
- Entretien adapté des arbres (taille).

5. Les milieux aquatiques et zones humides

• *La Livre et sa ripisylve*

Cette rivière prend sa source au sein des boisements de Mailly-Champagne et traverse plusieurs communes du Parc naturel régional : Val de Livre, Fontaine-sur-Aÿ, Avenay-Val-d'Or et enfin Aÿ-Champagne où elle vient se jeter dans la Marne.

La Livre est accompagnée tout au long de son parcours de sa ripisylve, boisements humides en bordure de cours d'eau. Il s'agit d'une bande plus ou moins dense de végétation des milieux humides, caractérisés par trois niveaux : les herbacées (joncs, laîches, menthes) et les arbres (frênes, ormes, saules, aulnes). Le maintien de ces milieux et de leur complexité assure un bon état écologique du cours d'eau et des milieux ouverts, en limitant l'érosion des berges, les inondations en période de crue et en filtrant les eaux des polluants.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Au sein de la ripisylve, il est possible d'entendre la **Tourterelle des bois**, ou le **Pouillot fitis**, deux espèces à fort enjeu sur le territoire du Parc naturel régional. Il est également possible de croiser l'**Écureuil roux**, mammifère protégé en France.

De nombreuses espèces végétales communes se développent sur les berges de la Livre, assurant le maintien de celles-ci, ce qui limite les risques d'érosion. De nombreuses espèces animales peuvent ainsi s'y nourrir et se reproduire comme les odonates.

La préservation de la ripisylve de la Livre est primordiale pour assurer le déplacement de nombreuses espèces qui suivent le cours d'eau mais également pour maintenir une zone tampon entre celui-ci et les parcelles agricoles voisines.

➤ **Perspectives :**

- Restaurer le plus possible l'écoulement naturel de la Livre ;
- Éviter les dépôts sauvages sur les berges ;
- Adapter l'entretien pour limiter l'érosion des berges : maintenir la végétation sur les berges, proscrire les coupes à blanc et le broyage sur place, tailler des arbres têtards ;
- Mener une veille sur les espèces exotiques envahissantes et mener une gestion, si nécessaire, en lien avec le Parc naturel régional ;
- Maintenir le bois mort sur pied et au sol afin de favoriser la biodiversité associée (champignon, insectes saproxyliques, pic, chauves-souris) ;
- Adapter la période d'intervention (hors période de reproduction de la faune et de la flore).

6. Les milieux artificialisés et rocheux

Il s'agit principalement des constructions humaines (habitations, zones d'activités, bâtiments agricoles etc.) ainsi que la voirie. Au sein du massif forestier, il existe un ancien front de taille qui a permis le développement d'un éboulis calcaire.

- *Le tissu urbain : habitations, espaces verts et jardins*

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophiles. Greniers, combles, caves, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les constructions humaines permettent de mettre à disposition, bien souvent involontairement, des milieux favorables pour la faune sauvage. En effet, elle y retrouve bien souvent un équivalent naturel qui tend de plus en plus à disparaître. Il peut également s'agir d'une coévolution qui fait que certaines espèces soient totalement dépendantes de certaines infrastructures.

Plusieurs espèces d'oiseaux utilisent les bâtiments dont deux espèces d'hirondelles anthropophiles : l'**Hirondelle de fenêtre** qui construit son nid en angle de fenêtre ou sous les avant-toits et l'**Hirondelle rustique** qui s'installe au niveau d'une poutre. Le **Martinet noir** profite également des grands bâtiments pour installer son nid dans une anfractuosit  du mur ou sous les toits.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces différentes espèces, des aménagements sont réalisables pour leur permettre un accès en toute sécurité et pour limiter les nuisances si elles existent.

Au niveau des bâtiments et murs en pierres meulières, une plante peu commune se développe sur la commune : la **Pariétaire des murs**.

Au niveau de l'église, **deux espèces de bryophytes rares** ont été identifiées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Au niveau des parcs et jardins, de nombreux oiseaux peuvent trouver des zones de nidification grâce à la grande diversité des essences plantées. Deux espèces à enjeu fort de conservation sur le territoire du Parc naturel régional sont concernées en particulier. Le **Serin cini** qui a besoin de conifères pour installer son nid et le **Verdier d'Europe** qui est beaucoup moins exigeant et peut installer son nid dans un haie ornementale ou champêtre, dans un lierre grimpant ou un arbre isolé. Ces deux espèces granivores sont également favorisées par les mangeoires mises à disposition des oiseaux durant l'hiver.

Les mammifères ne sont pas en reste, avec le **Hérisson d'Europe** qui circule entre les jardins et espaces verts de la commune. Ce petit mammifère, protégé en France est fortement impacté par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment à la suite de l'intensification des pratiques agricoles, mais également par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routières qui lui sont très souvent fatales. On retrouve également l'**Écureuil roux** dans les zones un peu plus boisées, espèce également protégée.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir la dynamique de gestion différenciée ;
- Assurer la perméabilité des jardins : laisser un passage adapté à la petite faune (Hérisson d'Europe) ;
- Continuer le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Sensibiliser les habitants et les propriétaires de caves à la présence des chauves-souris ;
- Prendre en compte la présence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les bâtiments.

• *Les éboulis et fronts de taille*

Reliquats de l'histoire géologique, notamment d'une période où la Montagne de Reims était submergée par l'océan, les éboulis et les falaises calcaires sont d'une richesse insoupçonnée. Ces milieux très pauvres de par la quasi absence de sol en dehors de la couche de craie, permettent à une flore pionnière de se développer. De plus, la plus haute falaise, anciennement exploitée, offre des sites de nidification pour les espèces rupicoles.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Sur ces zones d'affleurement calcaire, une flore pionnière, rare peut se développer comme le **Gaillet de Fleurot** ou encore la **Bugrane naine**, qui n'avait pas été revue sur le territoire du Parc naturel régional depuis la dernière mention sur la commune de Venteuil en 1884. Cette espèce représente un enjeu très fort sur le site comme elle est sensible à la fermeture du milieu, notamment par la colonisation de la Clématite des haies qui doit donc être canalisée. Cette espèce a pu être découverte pour la première fois sur la commune grâce aux inventaires de l'ABC.

➤ **Perspectives :**

- Éviter les dépôts en bas des falaises et sur les éboulis ;
- Éviter les dérangements anthropiques ;
- Ne pas mettre en lumière les falaises ;
- Assurer le maintien du site en l'état.

• *Ancienne carrière*

De nombreuses chauves-souris utilisent ce site durant l'hiver pour l'hibernation car elles y trouvent des conditions thermiques et hydriques constantes et adaptées à leurs besoins physiologiques. On retrouve plusieurs espèces, toutes protégées à l'échelle nationale parmi lesquelles : le **Grand Murin**, le **Grand Rhinolophe**, le **Petit Rhinolophe**, le **Murin à oreilles échancrées** ou encore la **Pipistrelle commune**.

Cette carrière fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et le Conservatoire d'Espaces naturels de Champagne-Ardenne. Un suivi annuel est réalisé par le Groupe chiroptères de l'Association Naturalistes de Champagne Ardenne afin de suivre l'évolution des populations présentes.

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS

I. Projets déjà réalisés

1. Favoriser la nature au sein du village

La commune d’Avenay-Val-d’Or prend à cœur de favoriser la nature au sein du village, notamment en appliquant les préconisations du Parc naturel régional en matière de Trame verte et bleue concernant le déplacement de la faune. Grâce à cette vigilance, permettant la circulation entre les jardins et espaces verts, le Hérisson d’Europe se reproduit et est souvent observé par plusieurs habitants. Ce petit mammifère, protégé en France est fortement impacté par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite à l’intensification des pratiques agricoles, mais également par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routières qui lui sont très souvent fatales.

L’Écureuil roux, également protégé en France, semble être bien présent sur la commune. Le maintien de zones arborées en périphérie du centre bourg et parfois au cœur de la commune, ainsi que des vieux arbres présentant des cavités semble lui être favorable pour se déplacer, trouver de la nourriture et trouver des zones propices pour faire ses nids.

Enfin, de nombreuses chauves-souris ont été observées par les habitants, principalement en période de repos, ce qui montre le potentiel d’accueil de la commune pour ce groupe d’espèces, qui sont également toutes protégées en France. Ces mammifères volants sont de plus très efficaces pour limiter les moustiques (une chauve-souris peut consommer jusqu’à 3000 moustiques en une seule nuit !).

2. Natura 2000

Une partie des boisements au nord de la commune est comprise dans le périmètre du site Natura 2000 n°67 « Massif forestier (versant sud) de la Montagne de Reims et étangs associés ». On y retrouve également un secteur de pelouses sèches ainsi qu’un éboulis calcaire, deux habitats d’intérêt communautaire. L’animation est assurée par le Parc naturel régional et celle-ci sera renouvelée en fin d’année 2022.

La commune s’est engagée dans un contrat Natura 2000 pour la restauration de la pelouse sèche et des éboulis calcaires depuis 2019. Ce contrat Natura 2000 se finalise en 2022.

Un débroussaillage manuel pour réduire la surface de ligneux et de clématites, une coupe de pin sylvestres et des travaux d’entretien ont été réalisés.

Enfin, afin de sensibiliser les visiteurs, un panneau explicatif a été installé en 2020 pour présenter le contrat Natura 2000, l’intérêt des pelouses sèches et les précautions à prendre pour préserver le milieu.

3. Gestion durable des espaces verts

La commune a réalisé la plantation d’un verger au niveau d’un espace communal non utilisé. Huit arbres parmi plusieurs variétés de pommiers et de pruniers notamment ont été choisis dans le cadre de l’appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional. Ce projet permet de renforcer la diversité arbustive locale tout en apportant une ressource alimentaire pour les pollinisateurs ainsi que des zones de nidification pour les oiseaux et les mammifères, une fois les arbres suffisamment mûres pour développer des cavités. De plus, ce projet permettra de sensibiliser les habitants à l’alimentation durable.

Une ancienne zone de dépôt en entrée de commune, dénommé « Parc de la Lingonne » a été totalement réaménagé il y a environ trois ans afin d'en faire un espace d'accueil du public : le terrain a été nivelé, des arbres ont été plantés et un espace pique-nique a été aménagé. Le site va continuer d'évoluer afin d'en faire un espace beaucoup plus naturel.

Les talus en périphérie du bourg sont fauchés une fois par ans, ce qui permet à la flore de faire tout son cycle jusqu'à la production de graines et ainsi de se maintenir. Cette méthode est également favorable pour l'accueil de la faune, que ce soient les insectes pollinisateurs, les auxiliaires de cultures, les oiseaux ou les mammifères, car ils peuvent utiliser cet espace refuge pour s'alimenter, nicher et se cacher des prédateurs.

L'ancien parking du terrain de foot a été réaménagé pour en faire un espace de jachère fleurie. Cette démarche permet de réduire les surfaces artificialisées et de créer une zone refuge au même titre que les talus en fauche tardive annuelle.

Enfin, la commune porte la réflexion de végétaliser son cimetière et va se rapprocher de la commune de **Germaine** qui a déjà mis en place ce système depuis plusieurs années dans le cadre de sa distinction « Commune nature » - trois libellules.

4. Lutte contre la pollution lumineuse

La commune a fait remplacer tous les ballons fluos par des lampadaires modernes orientés vers le sol. Elle serait intéressée pour mettre en place de la baisse d'intensité programmable afin de réduire la luminosité en dehors de la période de d'afflux de circulation.

Cette démarche s'intègre au développement d'une Trame noire sur le territoire du Parc, qui vient compléter la Trame verte et bleue existante. L'objectif est de réduire au maximum les éclairages la nuit, pour dans un premier temps, réduire les impacts sur la santé induits par le contact permanent avec la « lumière bleue ». En effet, celle-ci vient stimuler notre organisme au même titre que la lumière du jour et va donc perturber les cycles biologiques qui sont normalement actifs quand cette lumière décline. Dans un second temps, réduire les éclairages facultatifs permet de restituer plus d'espace de vie à la faune et la flore nocturnes. Ces organismes, ayant une activité débutant au crépuscule, sont fortement impactés par les éclairages, notamment pour leur déplacement et leur alimentation. En s'engageant à réduire l'intensité lumineuse, en adaptant le type d'ampoules vers des températures plus chaudes, voire en réalisant de l'extinction, les communes peuvent aider à lutter efficacement contre cette pollution, au même titre que le tri sélectif pour lutter contre la pollution plastique.

J. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années

1. Restauration du petit patrimoine

La commune souhaite faire restaurer son lavoir, témoignage du passé et élément patrimonial et culturel à préserver. Par cette volonté, la commune s'engage à préserver son identité et la transmettre aux générations futures.

Au-delà de l'aspect historique, le petit patrimoine, quand il est restauré de façon traditionnelle, permet de maintenir un lien avec la biodiversité locale. En effet, de nombreuses espèces, animales ou végétales, se développent sur ou utilisent des cavités présentes grâce aux matériaux traditionnels utilisés : pierre meulière, calcaires, moellon de craie, carreau de terre ou encore brique. Le **Lézard des murailles** est

par exemple souvent observé au niveau des murs, tout comme l'**Alyte accoucheur**, un petit crapaud qui peut se glisser entre deux pierres. Certaines plantes se développent préférentiellement sur la meulière, comme la Rue des murailles, une petite fougère qui affectionne les parois rocheuses ombragées.

De plus, ce lavoir est directement connecté au ruisseau « la Livre » et il existe une planche régulant l'entrée d'eau. La commune pourra également prendre en compte cet élément et faire enlever la planche en période de fraie pour permettre à la **Truite fario** de réaliser sa migration.

2. Territoire engagé pour la nature (TEN)

La commune souhaite candidater pour la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » (TEN). Elle peut compléter le questionnaire de candidature pour la session de septembre 2022 et annexer un dossier reprenant les actions menées et prévues sur son territoire. Le Parc naturel régional peut accompagner la commune, si nécessaire.

Ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités qui ont pour volonté d'intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques. A travers un questionnaire de 30 items, la collectivité fait le bilan des actions déjà réalisées sur son territoire et identifie celles qu'elle souhaite réaliser dans les trois années à venir, selon quatre critères :

- ✓ S'organiser et établir des partenariats
- ✓ Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- ✓ Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- ✓ Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Les actions proposées se doivent d'être en accord avec les moyens humains et financiers de la collectivité et peuvent se faire en plusieurs étapes. En effet, cette reconnaissance qui s'acquiert pour la durée de trois ans du plan d'actions proposées, se veut accompagnatrice dans une démarche de progression.

3. Développer la gestion différenciée

La commune souhaite aller plus loin dans la gestion durable de ses espaces verts en travaillant avec la FREDON Grand-Est sur la mise en place d'un plan de gestion différenciée. Cette démarche vise à identifier les différents types d'espaces verts présents sur la commune pour en adapter le type de gestion pouvant aller d'une tonte tous les 15 jours à une fauche annuelle avec exportation.

De plus, elle pourra également faire la demande d'accompagnement pour la végétalisation du cimetière. Cette action permet de convertir les surfaces minérales en surfaces végétalisées, qui nécessiteront donc un entretien facilité, tout en rendant cet espace favorable à la biodiversité. De plus, cela réduira l'îlot de chaleur que peut produire une surface minérale.

4. Favoriser la biodiversité locale

Dans un premier temps, la commune souhaite faire évoluer le verger créé en 2021 avec le Parc naturel régional en plantant de nouvelles variétés de fruitiers conservatoires. Dans le cadre de l'édition 2022 de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc, la commune peut de nouveau déposer un dossier via le questionnaire dédié.

Un semis d'une jachère fleurie est également prévu, pour laquelle le Parc naturel régional a conseillé de s'orienter vers l'ADASMS, qui via son projet Educafloré®, produit des mélanges de graines spécifiques à des conditions de sols différentes (humide, calcaire, remblais etc.).

→ Le catalogue :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educafloré/cat%20mel.pdf>

→ La présentation de la structure et du projet Educafloré :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educafloré/adasms.jpg>
- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educafloré/projet%20socio.jpg>

Ces différents mélanges sont réalisés en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre du développement de la marque Végétal local®, qui se développe sur tout le territoire français. Cet outil a pour objectif, à l'échelle de 11 régions biogéographiques identifiées sur le territoire national, de développer la production d'herbacées, d'arbustes et d'arbres à partir de semences récoltées dans la nature, grâce au partenariat mis en place avec des pépiniéristes et des horticulteurs locaux.

La commune pourra demander des conseils au fournisseur afin de choisir le mélange adapté au type de sol et d'anticiper la préparation du sol.

Le Parc naturel régional peut également accompagner la commune en réalisant une visite sur le terrain concerné.

La commune serait de plus, intéressée pour mettre en place un refuge LPO sur cet espace. Ce programme national permet : 1) de développer l'accueil de la faune et de la flore sauvages : création d'une mare, fabrication et installation de nichoirs, neutraliser les dangers existants pour la faune comme les vitres, 2) de faire vivre le refuge via l'utilisation des sciences participatives pour apprendre à observer et identifier les espèces et 3) de valoriser la démarche en installant un panneau explicatif et en organisant un événement inaugural du Refuge.

Dans un second temps, la commune souhaite continuer à aménager l'espace d'accueil du public, dénommé « Parc de la Lingonne ».

Plus de 2000m² seront semés en jachère fleurie, avec comme préconisation du Parc naturel régional de se rapprocher de nouveau de l'ADASMS afin de choisir un mélange adapté à la nature du sol, de la marque Végétal local®.

En complément, la commune souhaite planter une haie bocagère, pour laquelle, de nouveau, un dossier pourra être déposé dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc.

5. Compostage collectif

La commune porte un projet ambitieux d'aménagement d'une zone de compostage communal accessible aux habitants afin de lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire et la production de déchets ménager. Une parcelle communale a déjà été identifiée et un accompagnement par le Parc naturel régional est en cours afin de vérifier la comptabilité du projet avec les potentiels enjeux écologiques.

La commune souhaite proposer un ramassage à la porte mais également un accès direct pour déposer les matières autorisées. Une formation sera nécessaire afin de garantir le bon fonctionnement du site. Cette démarche vise à réduire la production de déchets et permettra de recycler les fruits et légumes non consommables, les épluchures ou les restes alimentaires des cantines. La production de compost pourra alors servir au niveau des potagers et des parterres fleuris. La commune pourra alors fonctionner en circuit fermé entre ce qui est produit dans les potagers et ce qui arrive dans les assiettes.

Cette démarche vise également à limiter l'utilisation de carburant pour les déplacements en déchetterie concernant les déchets verts et pourrait permettre de réduire également la fréquence de passage des éboueurs car la part de déchets compostables représente en moyenne 30 % des déchets ménagers.

K. Propositions d'aménagement

1. Renouvellement de la haie bocagère autour de la ZAC de Mont Aigu

Ci-dessous, une proposition de reconnexion des milieux naturels (Cf. Figure 9)

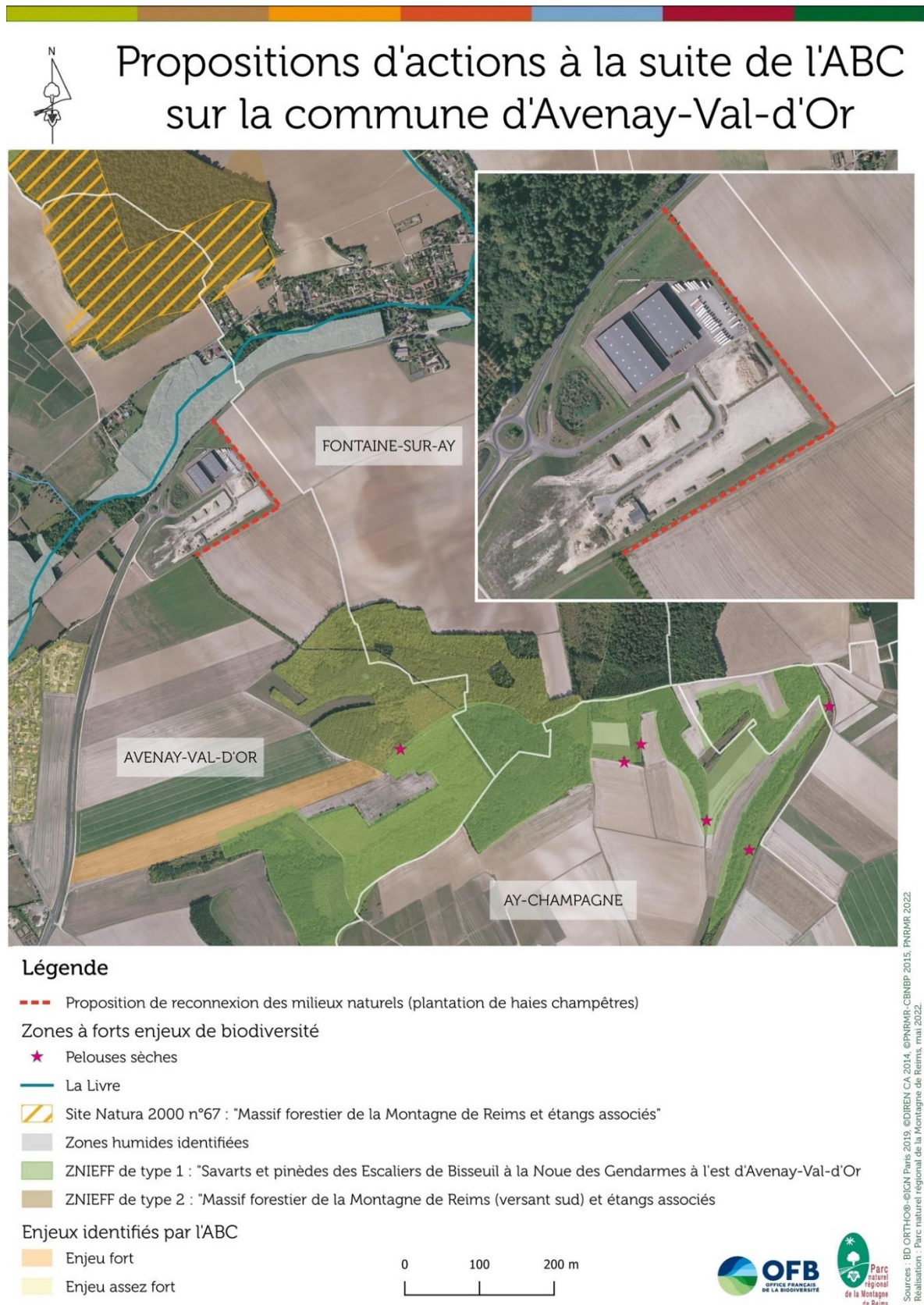


Figure 11 : Représentation cartographique de la proposition de reconnexion des milieux naturels par haies champêtres à Avenay-Val-d'Or

Lors de sa création, cette zone d'activité avait inclus un projet de végétalisation pour lequel le Parc naturel régional a émis des avis lors des différentes étapes de validation.

Des plantations ont bien été réalisées mais beaucoup de plants n'ont pas survécu et doivent être remplacés.

L'objectif est de restaurer les continuités écologiques qui existaient avant les travaux et de retrouver la fonctionnalité du site, en cohérence avec la portion de haies grand brise vent conservée qui mène vers la ZNIEFF de type 1 « Savart et pinèdes des Escaliers de Bisseuil et de la Noue des Gendarmes à l'est d'Avenay-Val-d'Or.

La proximité de la ZAC avec les différents habitats sensibles faisant partis de cette ZNIEFF : pelouses sèches, boisements et ourlets thermophiles, et pinèdes, induit un enjeu fort de préservation des continuités écologiques pouvant mener vers les zones humides présentes aux abords de la Livre et même jusqu'à la portion du site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés » plus au nord.

Les plantations réalisées devront suivre les préconisations du Parc naturel régional dans le choix des essences indigènes d'arbres et arbustes, toujours dans le but de maintenir la fonctionnalité du site. Pour cela, se référer au guide du Parc sur les [haies champêtres](#).

En complément de ces diverses plantations, il pourrait également être intéressant d'un point de vue écologique de réaliser des semis de jachères fleuries ®Végétal local au niveau des dépendances vertes. En effet, l'association de linéaires de haies avec des milieux ouverts diversifiés d'un point de vue floristique permet d'augmenter les capacités d'accueil de la biodiversité en apportant des zones d'alimentation et des zones refuges.

Le Parc naturel régional conseille de s'orienter vers l'ADASMS, qui via son projet Educaflore®, produit des mélanges de graines spécifiques à des conditions de sols différentes (humide, calcaire, remblais etc.).

→ Le catalogue :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/cat%20mel.pdf>

→ La présentation de la structure et du projet Educaflore :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/adasms.jpg>
- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/projet%20socio.jpg>

Ces différents mélanges sont réalisés en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre du développement de la marque Végétal local®, qui se développe sur tout le territoire français. Cet outil a pour objectif, à l'échelle de 11 régions biogéographiques identifiées sur le territoire national, de développer la production d'herbacées, d'arbustes et d'arbres à partir de semences récoltées dans la nature, grâce au partenariat mis en place avec des pépiniéristes et des horticulteurs locaux.

La commune pourra demander des conseils au fournisseur afin de choisir le mélange adapté au type de sol et d'anticiper la préparation du sol.

Le Parc naturel régional peut également accompagner la commune en réalisant une visite sur le terrain concerné.

2. Création de bandes enherbées pour connecter les espaces boisés

A la page suivante, une cartographie (Cf. Figure 10) illustrant la proposition de reconnexion des espaces boisés par bandes enherbées.




Propositions d'actions à la suite de l'ABC sur la commune d'Avenay-Val-d'Or



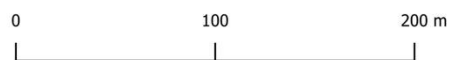
Légende

--- Proposition de reconnexion des milieux naturels (bandes fleuries @Végétal local)

Zones à forts enjeux de biodiversité

 Site Natura 2000 n°67 : "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés"

 ZNIEFF de type 2 : "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"



Sources : BD ORTHO©IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©PNRMR-CBNBP 2015, PNRMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 12 Représentation cartographique de la proposition de reconnexion des milieux naturels par bandes fleuries (@Végétal local) à Avenay-Val-d'Or

Afin de maintenir la connexion entre les milieux naturels et faciliter le déplacement de la petite faune, il serait intéressant de maintenir ou de créer des bandes enherbées entre les différents boisements identifiés. En effet, la fragmentation induite par les parcelles viticoles peut être un frein au déplacement de certaines espèces et peut à terme, limiter leur capacité de reproduction en ne permettant pas aux différentes populations de se rencontrer (on parle ici de risque de consanguinité car il y a peu de brassage génétique).

Deux options sont possibles ici :

- Maintenir des bandes enherbées au niveau des tracés identifiés avec une fauche réalisées en fin d'été avec exportation
 - ➔ Le résultat ne sera pas forcément très esthétique selon la nature du sol et les espèces présentes
 - ➔ Il faudra peut-être quelques années pour avoir un rendu diversifié en plantes à fleurs sauvages

- Réaliser un semi de bande fleurie ®Végétal local en sélectionnant un mélange adapté à l'usage des parcelles et à la nature du sol
 - ➔ Le résultat sera plus esthétique avec un mélange de fleurs sauvages indigènes
 - ➔ Le fournisseur pourra faire les préconisations d'entretien, notamment pour la fréquence et le type de fauche afin de garantir un maintien dans le temps du semi

Ces propositions seront également adaptées aux contraintes d'usage et d'accès des différentes parcelles concernées pour ne pas gêner les propriétaires dans leur travail.

3. Préservation des Escaliers de Bisseuil

Suite à l'étude des pelouses sèches du territoire du Parc naturel régional réalisée en 2014, le site des Escaliers de Bisseuil a été identifié comme étant le plus grand site et celui présentant le plus d'enjeux de conservation. On y retrouve notamment des affleurements calcaires, des zones de pelouses calcaires et des zones de fruticées, signes d'une dynamique de fermeture enclenchée faute d'une gestion adaptée. En effet, ce site était historiquement entretenu par un pâturage ovin et accueillait également des cultures en terrasses. L'abandon de ces pratiques engendre donc la disparition des pelouses sèches et toutes les espèces patrimoniales associées à ce site, station unique de 20ha d'un seul tenant en Montagne de Reims.

Une grande responsabilité de préservation et de restauration repose sur le site car à s'agit de la plus grande entité de pelouse sèche du territoire, l'essentiel des pelouses existantes ou relictuelles étant très morcelées et isolées les unes des autres.

Ainsi, la figure ci-dessous (Cf. Figure 11) illustre la proposition de préservations des pelouses sèches sur la commune d'Avenay-Val-d'Or.



Propositions d'actions à la suite de l'ABC sur la commune d'Avenay-Val-d'Or



Légende

--- Proposition de préservation des milieux naturels (pelouses sèches)

Zones à forts enjeux de biodiversité

▨ Habitat de pelouse sèche identifié

■ ZNIEFF de type : "Savarts et pinèdes des Escaliers de Bisseuil à la Noue des Gendarme à l'est d'Avenay-Val-d'Or"



Sources : BD ORTHO©IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©PNRMR-CBNBP 2015, PNRMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 13 : Représentation cartographique de la proposition de préservation des milieux naturels (pelouses sèches) sur la commune d'Avenay-Val-d'Or

ANNEXES

INVASIVES : Statut Champagne- Ardenne	A1	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
	A2	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
	P1	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
	P2	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
	E1	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
	E2	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
	S	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon <i>Flora</i>), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

Légende

- Boisements** : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés - Ripisylves - Coupes à blanc
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins** : Campings - Golfs - Maraîchage et jardins - Terrains de sport et hippodromes
- Milieux aquatiques** : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit naturel - Canaux - Etangs
- Milieux ouverts et semi-ouverts** : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes
- Plaine agricole** : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Mais grain et ensilage
- Surfaces artificialisées** : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la cartographie "Occupation du sol"